



Dispositif proposé pour la reprise scolaire mai 2020

Ecoles maternelles et primaires du Val d'Hazey
Le Grand Charlemagne,
Le Petit Charlemagne,
Le Soleil
Les Prunus
Henri Bernard
Le Chat Botté

Le processus décrit ci-après ne concerne que les écoles maternelles et primaires de la commune. Le collège et le lycée ont en charge de mettre en œuvre leur propre processus.

Préambule

Chers concitoyens, concitoyennes,

La situation inédite dans laquelle nous nous trouvons nous oblige à mettre en œuvre un dispositif particulier pour proposer une reprise scolaire au sein des écoles maternelles et primaires sur notre commune du Val d'Hazey.

Cette rentrée est soumise à de nombreuses contraintes impératives de la part de différents ministères qui évidemment impactent lourdement le processus qui sera mis en œuvre.

Ce que nous proposons a été discuté et partagé avec les directions des établissements scolaires. Le dispositif n'est certainement pas parfait puisque tous les services habituellement proposés ne pourront pas être assurés tant que des contraintes aussi fortes perdureront. Nous n'en avons tout simplement pas les moyens tant humains que matériels.

Il nous faut mettre en place un processus qui réponde au juste besoin en considérant aussi le surcoût non négligeable qui bien sûr aura un impact sur les choix budgétaires communaux.

Les objectifs principaux

- Assurer la sécurité sanitaire des enfants et des personnels acteurs du processus,
- Permettre une reprise de la scolarisation des enfants dans leur établissement mais aussi dégager du temps aux professeurs des écoles pour le travail distancié (internet),
- Proposer aux parents une solution leur permettant de reprendre le travail même en condition dégradée ou inconfortable,
- Répondre à l'ensemble des contraintes imposées par l'Etat,
- Observer le fonctionnement très concrètement afin d'en tirer les leçons pour la montée en puissance de l'accueil et la rentrée de septembre 2020.

Les hypothèses fondamentales

Si ces hypothèses ne sont pas vérifiées il n'aura pas de reprise scolaire au sein des écoles.

- Nous avons effectivement les moyens d'assurer la sécurité sanitaire
 - Masque pour les personnels acteurs,
 - Produit de nettoyage : savon, essuie-main papier,
 - Produit de nettoyage et de désinfection des locaux et mobilier,
 - Gel hydroalcoolique pour les personnels,
 - Personnels en nombre suffisant, formés aux gestes barrières et à l'usage des produits de nettoyage et de désinfection.

Pour mémoire le masque n'est pas requis pour les enfants de maternelle et de primaire.

- Respect par tous, y compris les parents, des consignes imposées par le processus et déclinées ci-après.

Les grands principes

- Groupes d'enfants par classe au maximum de 15 élèves (10 pour les maternelles grande section)
 - deux groupes A et B présents à l'école une semaine sur deux.
Par exemple groupes A présents les semaines paires, les groupes B étant à la maison et inversement les semaines impaires.
 - les groupes et le planning de présence à l'école seront établis par les professeurs des écoles.
S'il n'y a qu'un groupe car l'effectif est inférieur à 15, le groupe sera présent à l'école toutes les semaines.
- Accueil sur quatre jours (mercredi à la maison)
- Mardi 12 mai accueil à l'école du groupe A des classes :
 - maternelle grande section, CP et CM2
- Lundi 18 mai accueil à l'école du groupe B pour les mêmes classes
 - *Sauf si l'effectif permet d'accueillir le groupe A toutes les semaines*

Les grands principes (suite)

- Lundi 25 mai accueil de classes (CE1, CE2, CMI)

Nota : les moyenne et petite sections de maternelle ne seront pas accueillies.

- Bien évidemment si les consignes données par l'état l'autorisent
- Horaire de présence à l'école : 8h15 – 12h15
 - ➔ Enfants venant par le bus décalage à 8h30 – 12h15
 - ➔ Pas d'école l'après-midi, pas de cantine ni de garderie d'où retour à la maison, sauf cas d'exception déclinés ci-après (pages 14 et 15),
 - ➔ 8h15 et 12h15 à adapter plus précisément afin d'échelonner l'arrivée des enfants pour éviter un attroupement.

Le protocole sanitaire à l'école - arrivée

- Les locaux auront été nettoyés et désinfectés la veille,
- Port du masque obligatoire pour les personnels des écoles et communaux,
- Respect des consignes de distanciation, balisage externe des accès en évitant les croisements (discipline des parents),
- Les parents, y compris maternelle, ne rentrent pas dans les murs de l'école,
- Observation de l'enfant pour vérifier l'absence de symptômes suspects (procédure particulière),
- Passage aux toilettes et lavage des mains,
- Cheminements internes balisés afin d'éviter les croisements,
- Accès à la classe à une place assignée nominativement pour la semaine.

Le protocole sanitaire à l'école – en cours de matinée

- Port du masque obligatoire pour les personnels des écoles et communaux,
- Rappel systématique de mesures barrières et apprentissage des bons gestes,
- Accessoires scolaires individualisés pour la semaine, isolement de ce matériel après usage, nettoyage en fin de journée par le personnel communal,
- Place individuelle assignée sur la semaine,
- Goûter offert par la commune en milieu de matinée, consommé en classe (ne dispense pas du petit déjeuner pris à la maison),
- Surveillance pour éviter les contacts,
- Nettoyage et désinfection selon besoin par le personnel présent,
- Pas de croisement ni d'échange de groupes ni d'occupation d'un même local par des groupes différents.

Le protocole sanitaire à l'école – en récréation

- Port du masque obligatoire pour les personnels des écoles et communaux,
- Horaires de récréation différenciés selon les classes afin de proscrire les croisements et limiter les contacts,
- Balisage des cheminements,
- Nettoyage des mains et passage aux sanitaires,
- Selon besoin sectorisation de la cours de récréation,
- En parallèle aération des locaux,
- Pas de croisement ni d'échange de groupes ni d'occupation d'un même local par des groupes différents,
- Selon besoin nettoyage et désinfection partiels,
- Au retour lavage des mains (encore).

Le protocole sanitaire à l'école - départ

- Port du masque obligatoire pour les personnels des écoles et communaux,
- Lavage des mains,
- Respect des consignes de distanciation, balisage externe des accès en évitant les croisements (discipline des parents),
- Les parents, y compris maternelle, ne rentrent pas dans les locaux de l'école,
- Observation de l'enfant pour vérifier l'absence de symptômes suspects,
- Nettoyage et désinfection des locaux et accessoires scolaires.

Les transports

- Les transports du matin seront assurés en respectant les consignes de distanciation,
- Le transport du midi entre le Charlemagne et Henri Bernard sera assuré en respectant les consignes de distanciation,
- Le transport retour du midi des enfants vers Vieux-Villers et St Barbe sur Gaillon ne sera pas assuré*. Il est demandé aux parents concernés (ou suppléant nommément désigné) de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'école.

* *Transport supplémentaire de responsabilité du département difficile à négocier par la commune*

La décision des parents

Fondamentale, la décision des parents de mettre ou pas leur(s) enfant(s) à l'école s'appuie évidemment sur le dispositif que nous venons de décrire et vous appartient.

Nous vous demandons de renseigner le questionnaire joint à cette note pour nous informer de votre décision en sachant :

- que le dispositif sera adapté selon besoin et en fonction de la montée en puissance des effectifs accueillis mais toujours dans le strict respect des consignes ministérielles,
- que nous ne pourrions pas accepter une présence à la carte (par exemple les mardis et jeudis mais pas les lundis et vendredis),
- que si finalement les parents demandent à mettre l'enfant à l'école après le 11 ou le 25 mai cette demande sera examinée au cas par cas.

Questionnaire de présence

- Ce questionnaire vous sera adressé par l'école, par e-mail et sera à retourner par e-mail à l'école, qui centralisera les réponses.
- **Questionnaire renseigné à retourner au plus tard le Lundi 18 Mai à 12h00.**
- En cas de non retour ou retour au delà du Lundi 18 Mai 12h00 (e-mail daté) nous considérerons que les parents ne mettront pas leur(s) enfant(s) à l'école.

ATTENTION : vous vous engagez à mettre vos enfants à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit jusqu'au Vendredi 03 Juillet 2020.

Les cas d'exception

- Les enfants dont un des parents exerce une profession indispensable doivent être accueillis toute la journée (Soignants, pompiers, forces de l'ordre plus les personnels des écoles).
 - Accueil à l'école en groupe A ou B le matin une semaine sur deux puis l'après-midi en garderie organisée par la commune jusqu'à 17h00 (à adapter),
 - Pour les enfants qui ne sont pas le groupe à l'école (A ou B suivant la semaine considérée) en garderie organisée par la commune sur la journée (comme c'est déjà le cas),
 - Fourniture par les parents du déjeuner du midi qui sera consommé en garderie (comme c'est déjà le cas).
 - Protocole sanitaire en garderie calqué sur celui de l'école

Les cas d'exception (suite)

- Si un enfant présente à l'arrivée ou en cours de journée des symptômes suspects le protocole suivant sera déclenché :
 - Appel des parents ou du suppléant désigné par les parents (obligatoire) pour venir chercher l'enfant et engager le circuit de santé (responsabilité exclusive des parents sauf cas d'extrême urgence SAMU ou pompiers),
 - Isolement de l'enfant au sein de l'établissement sous la surveillance d'un adulte :
 - dispositions sanitaires spéciales notamment en terme de protection,
 - pièce dédiée,
 - Mesures renforcées de désinfection de cette pièce,
 - **Au delà d'une heure d'attente de l'arrivée des parents (ou référant) appel du SAMU pour prise en charge sanitaire.**
 - Suivi du cas et prise de relais par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) qui nous donnera les consignes à appliquer au niveau de l'école considérée

D'où l'importance de veiller au non croisement et brassage des groupes et classes

Exigences à destination des parents

- Prise de température par les parents avant d'amener les enfants à l'école,
- S'assurer de l'absence de symptômes suspects,
- Disponibilité immédiate et réelle, dès l'appel téléphonique, des parents ou responsable désigné pour reprendre les enfants.

Recommandations de bon sens à destination des parents

- Nettoyage des vêtements portés la journée y compris les chaussures,
- Douche à l'arrivée à la maison, au minimum lavage soigneux des mains,
- Nettoyage des accessoires scolaires cartable, règle, stylos,
- Port du masque pour les accompagnants,
- Rendre aussi bref que possible l'arrivée et le départ, éviter les discussions sur les accès, éviter les attroupements,
- Respecter les zones de stationnement et prohiber les arrêts/dépôts,
 - Attention, vigilance accrue de la police municipale
- La dérogation pour les déplacements ne sera plus requise.

Moyens déployés par la commune

- Equipements de protection individuelle * pour les salariés (masques pour tous et visières pour certains),
- Produits de nettoyage *: savons et essuie-mains papiers,
- Produits de désinfection *,
- Gel hydroalcoolique pour les personnels,
- Personnel supplémentaire pour renfort aux arrivées/départs, le nettoyage et la désinfection tout au long de la journée,
- Sollicitation de L'OCAL (cas d'exception),
- Goûter de milieu de matinée,
- Mise en place logistique par les services techniques, suivi des fournitures,
- Services administratif, ressources humaines et comptable pour suivi réglementaire, ressources disponibles, affectation et gestion des horaires, suivi des dépenses,
- Formation du personnel communal ayant à intervenir,
- Présentation du dispositif aux instances représentatives du personnel,
- Cellule d'observation du fonctionnement du dispositif (élus),
- Cellule de crise pour le retour d'expérience (élus + services + écoles sur demande).

** nombreuses commandes en cours depuis plusieurs semaines mais non livrées en totalité (c'est une bataille quotidienne)*